



Compte rendu de la **Formation Spécialisée** (ex CHS-CT) du **Comité Social d'Administration Local** de la DGE du mercredi 18 octobre 2023 à 9h30

Administration :	Représentants du personnel (Organisation Syndicale- OS)
Maxime Gauthier Charles Simonnet Valérie Christien	Emmanuelle Bidaux – membre titulaire CGT FiP Sylvain Delier - membre titulaire CGT FiP Sandrine Verdoux - membre titulaire CGT FiP Camille Gras - membre titulaire CGT FiP
Jean-Luc Pourrey – assistant de prévention Muriel Tempère – pour le secrétariat administratif	Joël Bertaud - membre suppléant CGT FiP Marc Ribon - membre suppléant CGT FiP Delphine Sureau - membre suppléante CGT FiP
Assistante de service social : Isabelle Delannoy	Stéphanie Chicoineau - membre titulaire Solidaires FiP Caroline Albrus - membre titulaire Solidaires FiP Valérie Hermenier - membre titulaire Solidaires FiP Myriam Boissier – membre suppléante Solidaires FiP

L'ordre du jour de la FS était le suivant :

1. Validation du PAP de la DGE issu du DUERP
2. Accidents de service du 1^{er} semestre 2023
3. Exercices d'évacuation du 1^{er} semestre 2023
4. Annotations Registre Santé Sécurité du 1^{er} semestre 2023
5. Résultats des mesures d'air et d'hygrométrie
6. Dépenses
7. Questions diverses

En début d'instance, nous avons lu la déclaration liminaire que vous trouverez en pièce jointe.

La FS de la DGE se tient donc pour la deuxième fois depuis la mise en place des nouvelles instances en début d'année 2023. Une fois de plus, elle se réunit sans qu'aucun règlement intérieur, tant national, que local n'ait encore été adopté.

Certains points à l'ordre du jour sont examinés pour la 1^{ère} fois à la DGE puisqu'ils relevaient précédemment du CHS-CT du 93 auquel les élus de la DGE ne siégeaient pas personnellement (mais d'autres élus des organisations syndicales CGT, Solidaires, etc... d'autres directions relevant de son périmètre).

A nouveau des questions se sont posées sur son fonctionnement et sur le rôle à jouer par tous les acteurs intervenant en matière de **santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)**.

Nous avons déploré le manque d'informations et de préparation préalables dans la mesure où la direction se contente de transmettre en amont un minimum de documents bruts. Elle n'a d'ailleurs pas même répondu à une demande de document que nous avons faite avant la tenue de l'instance ni même précisé pour quelle raison notre courriel est resté sans réponse.

1/ Validation du Programme Annuel de Prévention – PAP - de la DGE 2022 -2023

Après examen du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) par les différents services de la DGE et remontée des observations à l'assistant de prévention, un groupe de travail (GT) réunissant des agents, des représentants du personnel et la direction s'est tenu le 06/07/2023.

Avant ce GT, nous avons insisté auprès de la direction pour que soient convoqués au GT suffisamment d'agents pour représenter l'ensemble des services et surtout que, suite à l'envoi du courriel aux agents, la direction s'assure qu'un nombre suffisant d'agents répondent présents pour que le GT soit vraiment utile.

La direction a tenté une fois de plus de faire porter la responsabilité de la faible participation au GT sur le manque d'intérêts des agents ! Or, nous avons sous les yeux le mél d'invitation des agents au GT soit 13 personnes (auxquelles nous avons demandé l'ajout d'un agent du service Doc Accueil Courrier qui n'était pas représenté). Dans les faits, 6 agents étaient présents (mais aucun agent d'IFU par exemple !).

Nous demandons que le mode de convocation à ce GT soit modifié pour les prochaines sessions, afin que tous les services soient représentés et que tous les problèmes puissent être remontés.

La directrice répond à nos critiques en affirmant que le DUERP et le PAP mentionnent de nouveaux risques qui remontent des services ce qui est la preuve que cela fonctionne bien. Pour nous, que de nouveaux risques soient pris en compte n'est hélas pas un motif de satisfaction mais le résultat de conditions de travail qui ne cessent de se dégrader !! De notre point de vue, ce n'est que si les risques diminuaient qu'il y aurait de quoi être satisfait. La direction finit par promettre de revoir leur façon de convoquer ce groupe de travail.

Concernant la validation du PAP de la DGE, nous avons examiné l'ensemble des risques retenus à la suite du GT. Face à chaque risque mentionné, le document indique quelles sont les mesures de prévention actuelles et quelles sont les mesures de prévention proposées. Nous avons insisté pour que des mesures de préventions soient proposées là il n'y en avait aucune et parfois, que des mesures complémentaires soient ajoutées à celles proposées.

On constate une augmentation des lignes du PAP (de 117 à 125 lignes, soit 12 de plus) :

- environ 40 lignes pour les risques psycho-sociaux
- 24 lignes concernant les risques physiques
- 15 lignes concernant les risques biologiques/infectieux

Par exemple, pour les risques psycho-sociaux (mentionnés par différentes « unités de travail » comme les IFU, le management opérationnel, tous services, les divisions) sont relevés les risques liés aux charges de travail, au manque d'autonomie, à la différence entre le travail prescrit et le travail réel. Ces risques peuvent avoir des impacts sur le travail et sur la santé des agents de manière plus ou moins grave. Pour nous, et nous ne cessons d'alerter la direction sur ces sujets depuis plusieurs années, il est indispensable que l'ensemble des services bénéficient des renforts nécessaires pour faire disparaître, ou à tout le moins, réellement diminuer les risques encourus du fait des dégradations constatées des conditions de travail.

Nous réclamons depuis longtemps des renforts et la directrice a pour habitude de répondre qu'elle s'entretient avec le directeur général, que nous avons eu des renforts récemment, que les simplifications se poursuivent et doivent encore se développer etc....A force d'insistance, elle a cependant accepté d'inscrire dans le PAP que des renforts pour l'ensemble des services seraient demandés à la Centrale. Nous attendons désormais de voir se concrétiser cette mesure de prévention des risques.

En attendant...et en raison notamment de toutes les dysfonctionnements informatiques que nous rencontrons depuis bientôt un an, nous avons demandé que les délais internes à la DGE pour le traitement de certaines missions puissent être assouplis (exemple de délais DGE : 3 mois pour les contentieux et gracieux). La direction a répondu que pour des raisons de qualité du service public rendu par la DGE, il n'était pas question d'y renoncer.

Pour la directrice, il n'y a pas de sujet d'inquiétude car elle en « *parle avec les chefs de service de façon décontractée et personne n'est mis au pilori* » !.

Autre exemple, concernant le risque sanitaire lié à l'entretien des fontaines et bonbonnes à eau. Nous avons déjà signalé lors du GT que le suivi par le prestataire n'était pas satisfaisant (date de visite postérieure au jour où on avait fait le contrôle, visite à 11 mois d'intervalle quand la fréquence doit être tous les 6 mois, etc). Malgré notre alerte au mois de juillet, rien n'a été fait et nous avons demandé que l'assistant de prévention s'assure du respect du contrat et de la réalité du suivi. A défaut, un autre prestataire pourrait être choisi.

De manière générale, concernant les conditions de travail, nous relevons le manque de communication de la direction sur de nombreux sujets (panne de la badgeuse, pannes multiples des ascenseurs, pannes du chauffage, matériel disponible pour les agents comme les fauteuils...). Les OS ont à nouveau rappelé à la direction la nécessité d'informer et relancer les agents pour connaître leurs besoins, notamment en matière de matériel et de communiquer davantage !

Valérie Christien répond : « *Je vous écoute depuis ce matin et je compte le nombre de mail que nous allons faire ce soir !!* ». Nous lui rappelons que chaque semaine l'Hebdo DGE permet à la direction de transmettre des informations, et qu'elle a, notamment le choix entre la rubrique RH et celle de la vie des services !

Par exemple, sur le sujet des stages proposés aux agents comme celui sur les TMS, la direction a indiqué avoir communiqué mais n'a eu que peu de candidats. Nous avons souligné que la raison pouvait en être la communication insuffisante sur le calendrier et le contenu de ce stage. En outre, il est certain que de nombreux agents ne s'inscrivent pas aux divers stages qui peuvent être proposés en matière de santé et de sécurité au travail en raison de leur surcharge de travail et de la crainte d'être encore plus en difficultés s'ils s'absentent pour ces motifs. Nous notons donc que c'est bien la charge de travail qui, non seulement est source de risques pour la santé mais en plus détourne les agents d'actions de prévention dont ils peuvent bénéficier. Nous martelons qu'agir sur la charge de travail est fondamental.

Autre exemple du manque de communication, nous apprenons que des masques et gants sont disponibles pour l'archivage or, cela n'a pas été clairement communiqué aux agents. Ces gants et masques étaient a priori disponibles mais seulement sur demande expresse. L'ensemble des OS ont demandé à ce qu'ils soient mis en évidence dans un point centralisé et avec une affiche.

Dans le PAP figurent également les risques liés au mode de chauffage ou de climatisation dont les dysfonctionnements ainsi que les mesures dites de sobriété énergétiques conduisent à un mal être au travail et à des risques pour la santé en raison du froid trop important, du manque de climatisation mais aussi du bruit que les ventilo-convecteurs produisent.

Nous avons signalé que dès à présent il commençait à faire froid, que les agents craignaient pour les semaines à venir et cet hiver, ce à quoi la direction a rétorqué « *la période froide, c'est quand il gèle* ». Des agents ont pourtant déjà relevé des températures de 14-16°C en arrivant dans leur bureau.

La direction répond que des vannes du système de chauffage dysfonctionnaient. Elles ne sont plus automatisées dans certains bureaux et doivent donc être activées manuellement pour l'instant, et être prochainement remplacées. Une fois de plus nous déplorons le manque de communication, la direction aurait pu prévenir et inviter les agents qui ne connaissaient pas ce problème, à faire un mail pour indiquer leurs soucis de chauffage.

Une fois de plus pour la direction, c'est la faute des agents car dit-elle : « *si l'agent ne le dit pas, on ne peut pas le deviner* » !. La direction invite donc les agents à faire un mail (bailf : [dqe.budget@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dge.budget@dgfip.finances.gouv.fr)) pour tout dysfonctionnement rencontré afin que la maintenance puisse passer directement dans les bureaux concernés (le technicien passe 2 fois par semaine à la DGE).

2/ Accidents de service du 1^{er} semestre :

La FS a étudié les fiches concernant un accident de service ainsi que celle concernant un accident de trajet. L'accident de service a eu lieu durant un exercice d'évacuation (chute dans l'escalier).

3/ Exercice d'évacuation 1^{er} semestre 2023 :

Lors du premier semestre 2023, deux évacuations ont eu lieu, le 03 mars 2023 ainsi que le 20 avril 2023, suite au déclenchement de l'alarme incendie.

Le déclenchement de l'alarme a été causé par l'utilisation massive du broyeur dans le cadre des opérations de désarchivages. Les opérations d'évacuation se sont déroulées dans de bonnes conditions. Néanmoins, lors de l'alerte du 20 avril 2023, un accident de service a eu lieu lors de l'évacuation.

Par ailleurs, lors d'une formation sécurité incendie dispensée à la DGE, le formateur a relevé la présence des poubelles dans les couloirs en indiquant que c'était un potentiel danger, notamment lors d'une évacuation. Pour éviter ce risque, il va être indiqué aux agents de remettre les poubelles à l'intérieur des bureaux comme avant les dispositions prises pour la crise du Covid.

4 / Annotations Registre Santé et Sécurité du 1^{er} semestre 2023 :

Une annotation du 28/08/2023 fait part d'un problème avec la barrière automatique sur les deux rampes de sortie qui ne reconnaissent pas la présence des deux roues. De plus, le parlophone au niveau du PC sécurité ne fonctionnerait pas. La Direction répond que le problème des barrières automatiques a été transmis à la copropriété et que concernant le parlophone, le PC sécurité entend bien mais n'a pas de retour.

5 / Résultats des mesures d'air et d'hygrométrie :

Lors de la FS du 15 mai 2023 nous avons voté pour une demande d'expertise de la qualité de l'air demandée par l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail (ISST), Monsieur Maarek, dans le local de la broyeuse.

Nous avons alors fait remarquer qu'au vu de la masse de papier à broyer, c'était un sujet que nous avons soulevé lors d'une précédente instance, sans suite de la part de la direction.

L'analyse a été réalisée en août 2023 par l'entreprise Apave et les résultats sont très mauvais en ce qui concerne les poussières inhalables et les poussières alvéolaires. Monsieur Maarek n'étant pas présent, nous avons demandé à la direction quelles mesures étaient prises. Mme Christien a répondu : il n'y a plus de broyage à la DGE. La direction fait donc réaliser des devis pour choisir une entreprise qui emportera tout ce qui doit être broyé (jusqu'à présent, une entreprise évacuait le papier après broyage).

Il est manifeste que la direction a engagé les opérations de broyage d'une ampleur massive et intense comme cela n'a jamais été le cas à la DGE puisque l'archivage actuellement réalisé concerne 20 années sans archivage ou si peu et donc implique des tonnes de papier à broyer. La direction n'a pris aucune mesure de prévention des risques qui étaient évidents !!! A ces remarques, elle ne répond rien alors qu'il lui appartient de garantir la santé et la sécurité au travail de l'ensemble des agents.

Concernant la mesure de l'hygrométrie dans les bureaux à la DGE : nous avons demandé, suite aux mesures qu'une camarade avait faites dans son bureau et qui montraient un taux trop faible d'humidité ce qui peut avoir des conséquences pour la santé (sécheresse oculaire, problèmes ORL etc) qu'une entreprise sur ce sujet.. Nous souhaitons que ces relevés ne soient pas effectués un jour de pluie car il est constaté que le taux d'humidité est évidemment plus élevé ces jours-là.

Les mesures ont été réalisées en août, à 8 endroits différents par la société APAVE. Dans la période, il a plu souvent et effectivement, les mesures effectuées n'ont pas relevé d'anomalie majeure. Si cela peut-être rassurant à 1ère vue, nous avons indiqué qu'en fait, sur la période contrôlée, les mesures effectuées par notre camarade en même temps, corroborent celles de la société, ce qui nous laisse penser que les mesures effectuées depuis près d'un an avec des résultats la plupart du temps très en dessous des recommandations sont également fiables et donc attestent que fréquemment l'air est trop secs dans des bureaux de la DGE.

6 / Dépenses :

Les organisations syndicales ont dû se prononcer sur l'achat de sacs à dos pour le transport des ordinateurs portables, ainsi que de la constitution de stocks de divers matériels tels que des souris (ergonomiques délivrées sur préconisation du médecin du travail), clavier, repose poignets...

Parmi les trois devis proposés, l'ensemble élus ont choisi de se prononcer en faveur du devis correspondant aux remontées des agents suite à la consultation faite au sujet du choix de sac à dos. Il a cependant été indiqué à l'assistant de prévention que des agents auraient préféré pouvoir voir et tester les modèles de sac proposé.

7 – Questions diverses :

- **ROMAINVILLE** : nous déplorons le manque d'information sur le chantier et le très faible nombre de visite offerte aux agents de la DGE soit 4 (en dehors des chefs de services et OS).

La direction indique avoir juste reçu le micro-zoning et doit voir s'il tient compte des remarques effectuées sur les précédentes versions.

Le déménagement devrait avoir lieu en octobre 2024 pour la DGE (date en mode projet), la DVNI arriverait en janvier 2025 et la DNEF en Février 2025

Concernant le service de restauration, la direction indique qu'il a été demandé qu'il soit opérationnel dès octobre. C'est le secrétariat général qui pilote ce dossier et il y aura un appel d'offre.

Ce sera un restaurant inter-entreprise (et non AGRAF) car le 3ème bâtiment est à louer selon internet (avec une date de livraison prévue au 30/06/2023), ce ne sera donc pas un service DGFIP qui s'y installera.

Concernant la prime, la direction n'a pas su nous dire sur quelle base serait calculé l'éloignement supplémentaire qui conditionne le droit à cette prime. La direction a noté la question pour la faire remonter.

Nous avons posé la question des punaises de lit vis-à-vis de la moquette : il n'est pas possible de revenir sur la moquette dans le bâtiment de Romainville, car elle est nécessaire pour obtenir la certification Haute Qualité Environnementale-(HQE) !!!

Par ailleurs, on devrait recevoir prochainement une note du Secrétariat Général sur les mesures de prévention à prendre concernant les punaises de lit.

- ARBRE DE NOEL :

Nous avons demandé à la directrice d'accorder aux parents une demi-journée supplémentaire afin qu'ils aient la journée entière pour emmener leur.s enfant.s à l'Arbre de Noël, comme cela se fait dans d'autres directions. Il nous a été répondu que la direction appliquerait la note de la Centrale...rien de plus.

En mode Webdings, voilà ce que cela nous inspire :



=> Soit en mode Arial :

Merci Mme la directrice ! Les parents, agents de la DGE apprécieront votre grande rigueur tandis que d'autres directeurs, bien moins respectueux des ordres de la Centrale, gratifient leurs agents d'un tout petit cadeau avant Noël ...

Par ailleurs, nous avons demandé que le fichier "COVID" où l'on dépose nos dépenses dématérialisées change de nom car il y en a assez de rappeler sans cesse cette crise.

Comme nous l'avions demandé lors d'une précédente réunion, **la fiche de signalement** est enfin disponible sur ULYSSE DGE- LES AGENTS- RESSOURCES HUMAINES- LES ACTEURS DE PREVENTION- Les acteurs de prévention - Cadre jaune à droite de l'écran.

FIN à 15h45

Pour toute précision complémentaire, nous restons à votre disposition.